

Liberté Égalité Fraternité



# PARTAGE DE LA VOIRIE : LES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS















### PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS

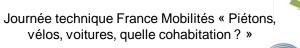


#### **Sommaire**

- 1) Pourquoi partager la voirie ?
- Pourquoi est-il profitable d'apaiser la circulation ?
- Vers un urbanisme favorable à la santé
- 2) Outils de partage spatial
- Importance d'une stratégie d'ensemble
- Zone de circulation apaisée : Zone 30, zone de rencontre et aire piétonne
- Et les EDP/EDPm dans tout ça ?
- Focus sur les espaces où les vélos circulent
- 3) Outils de partage temporaire
- Rue scolaire
- Aire piétonne temporaire
- Aménagement cyclable temporaire

Photos: Cerema

Date: 12/12/23 Journée t







### PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



### 1) Pourquoi partager de la voirie?

- La voiture, mode dominant de déplacement, est favorisée dans l'espace public ;
- Les enjeux climatiques nous imposent de laisser plus de place aux modes de déplacement moins émetteurs en GES, et en polluants (modes actifs, transport collectif).
- Nos modes de vie changent et nous aspirons à une ville plus apaisée.
- Par conséquent, il y a une nécessité de partager l'espace occupé en grande majorité par la voiture, pour favoriser les modes actifs, les sécuriser et aussi gagner en sérénité.





Égalité

Fraternité

**PARTAGE DE LA VOIRIE:** DES OUTILS À DISPOSITION DES



Risque pour un piéton d'être tué dans une collision avec

une voiture en fonction de la vitesse d'impact

**COLLECTIVITÉS** 

### Pourquoi est-il profitable d'apaiser la circulation ?

Pour plus de sécurité



impliquant un piéton, il n'y a pas eu de réaction du conducteur.





ville30.org d'après CERTU

Pour une cohabitation renforcée



Pour plus de bien être en ville

Date: 12/12/23

Source: Cerema 2019, « Aménager des rues apaisées – Zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes » -

Dans une rue à 50 km/h

vélos, voitures, quelle cohabitation? »

des habitants déclarent s'attarder dans l'espace public.









# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



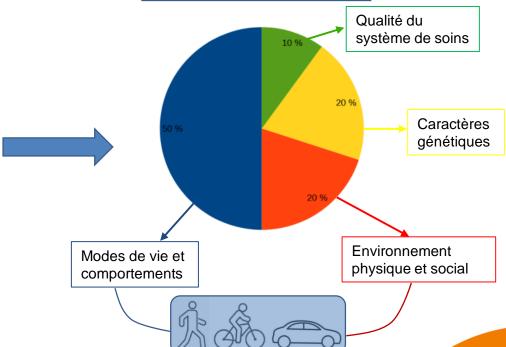
Vers un urbanisme favorable à la santé

# Bonne santé des individus



\* Source: <a href="https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/cadre-de-vie-urbanisme-et-sante-des-reperes-pour-integrer-les-enieux-de-sante-de-s

# Déterminants de santé\* (ARS)



Date: 12/12/23 Journée technique France Mobilités « Piétons, vélos, voitures, quelle cohabitation? »





des rues apaisées -Zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes » - Cerema

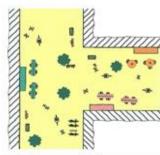
# **PARTAGE DE LA VOIRIE:** DES OUTILS À DISPOSITION DES **COLLECTIVITÉS**



### 2) Outils de partage spatial





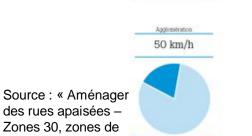


Zone 30

Zone de rencontre

Aire piétonne

















Développement vie locale

Fonction circulation

Date: 12/12/23 Journée technique France Mobilités « Piétons, vélos, voitures, quelle cohabitation? »





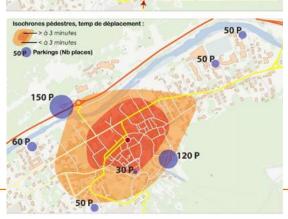


### PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



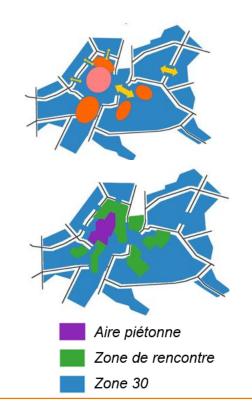


Connaître



Date: 12/12/23

Planifier



Aménager



Source : « Aménager des rues apaisées – Zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes » - Cerema

Journée technique France Mobilités « Piétons, vélos, voitures, quelle cohabitation? »







# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



### Zones de circulation apaisée :

Rues ou ensemble de rues où le faible volume de trafic et la vitesse réduite des véhicules rendent possible la circulation des cyclistes et des usagers motorisés sur le même espace de façon sécurisée.



#### ZONE 30

Vitesse max 30 km/h

Date: 12/12/23

Double sens pour les cyclistes

Seuil de confort : 4000 véhicules /jour



#### ZONE DE RENCONTRE

Vitesse max 20 km/h

Piétons autorisés à circuler sur la chaussée + priorité sur les voitures

Double sens pour les cyclistes

Seuil de confort : 2000 véhicules /jour

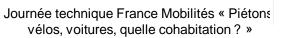


#### AIRE PIETONNE

Affectée à la circulation des piétons

Double sens pour les cyclistes

Allure du pas







# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



Zone 30







#### ► Zone 30 : les règles d'or

- redonner de l'espace aux piétons et à la vie locale, en réduisant au minimum les espaces de circulation motorisée ;
- améliorer le cadre de vie, en créant des espaces de repos, de nature, de déambulation :
- Calibrer le trottoir en 1er
- Accompagner par des mesures visant la réduction des vitesses
- favoriser la circulation des vélos, en généralisant le double sens cyclable ;
- améliorer la visibilité, en favorisant la gestion des intersections par la priorité à droite.

#### Calibrer le profil de la rue :





- Vitesse maximale de 30 km/h
- Double sens cyclable
- Aménagements de modération de la vitesse
- Prise en compte des cyclistes dans ces aménagements : plateaux plutôt que dos d'âne, bypass dans les écluses, ...
- Les mêmes règles qu'à 50 km/h s'appliquent : Le piéton évolue sur le trottoir quand il existe et traverse aux passages piétons.





### PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



Liberté Égalité Fraternité

# ZONE 30 : LES 10 POINTS À RETENIR

Une rue en zone 30 reste un aménagement principalement urbain.

C'est un lieu de vie, pas un simple lieu de passage pour les véhicules.

Le profil le plus courant? Deux trottoirs confortables et une chaussée dimensionnée au minimum.

Le trottoir est l'espace qui devra être calibré en premier, et non celui qui reste après avoir dimensionné les chaussées et les stationnements.

Les mêmes règles qu'à 50 km/h s'appliquent : le piéton est tenu d'utiliser le trottoir lorsqu'il existe et est praticable.

Date: 12/12/23

La signalisation (panneaux) des entrées et sorties est obligatoire.

Le double sens cyclable y est généralisé.





Le périmètre d'une zone 30 peut aller de quelques rues à la ville entière.

L'aménagement facilite les traversées piétonnes et le marquage des passages piétons est limité.

La priorité à droite, la réduction de la largeur de chaussée, le plateau, l'écluse (réduction temporaire de chaussée) et la chicane sont les principales mesures possibles pour faire ralentir les véhicules.

Si trafic motorisé > 4 000 uvp /jour, prévoir pistes ou bandes cyclables

Journée technique France Mobilités « Piétons vélos, voitures, quelle cohabitation? »

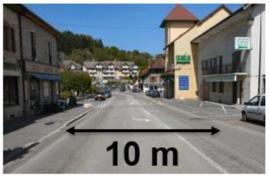




# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



### Aménager une zone 30



Ci-dessus : AVANT

Ci-contre: APRES

Source : « Aménager des rues apaisées – Zones 30, zones de rencontre et aires

piétonnes » - Cerema



Date: 12/12/23 Journée technique France Mobilités « Piétons vélos, voitures, quelle cohabitation? »





# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



### Aménager une zone 30



Ci-dessus: AVANT

Ci-contre: APRES

Source : « Aménager des rues apaisées – Zones 30, zones de rencontre et aires

piétonnes » - Cerema



Date: 12/12/23 Journée technique France Mobilités « Piétons vélos, voitures, quelle cohabitation? »





### PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



#### Zone de rencontre







- Vitesse maximale de 20 km/h.
- Piéton prioritaire
- Double-sens-cyclable
- Les piétons peuvent circuler sur toute la voirie



#### ► Zone de rencontre : les règles d'or

- traiter l'aménagement pour que la perception soit celle d'un véhicule sur un espace piéton et non celle d'un piéton sur une chaussée ;
- améliorer le cadre de vie avec des espaces de repos, de nature, de déambulation :
- limiter (voire supprimer) le stationnement et l'organiser sur des emplacements matérialisés ;
- ne pas compartimenter les espaces, laisser les affectations libres, la possibilité d'évoluer et d'avoir plusieurs usages sur un même espace.





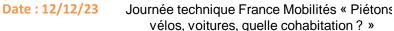
### PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



	Zone de rencontre : Les 10 points à retenir						
1	L'image de la rue change : les limites sont inexistantes ou plus floues pour un partage du même espace.	6	La signalisation (panneaux) des entrées et sorties est obligatoire.				
2	Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner.	7	Le stationnement est maîtrisé, limité et autorisé seulement sur des emplacements aménagés.				
3	Les piétons bénéficient de la priorité sur les véhicules.	8	Il est préférable de modérer la vitesse en amont de l'entrée de la zone de rencontre.				
4	La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h.	9	Il vaut mieux l'aménager à l'intérieur d'une zone 30.				
5	Les cyclistes doivent céder la priorité aux piétons et rouler à moins de 20 km/h. Ils peuvent circuler à double sens.	10	Elle est souvent bien adaptée pour des rues étroites avec un faible trafic (< 2000 uvp/jour)				

11

Trafic motorisé < 2 000 uvp /jour









# **PARTAGE DE LA VOIRIE:** DES OUTILS À DISPOSITION DES FRANCE MOBILITY **COLLECTIVITÉS**



### Aménager une zone de rencontre





Espace des remparts, à Sion (Suisse) [photo Rue de l'Avenir]





# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



### Aménager une zone de rencontre



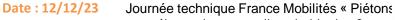
Ci-dessus: AVANT

Ci-contre : APRES

Source : « Aménager des rues apaisées – Zones 30, zones de rencontre et aires

piétonnes » - Cerema





vélos, voitures, quelle cohabitation? »





### PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



Liberté Égalité Fraternité

### Aire piétonne

- Le piéton occupe tout l'espace
- L'usage du vélo à faible vitesse est possible « au pas et sans gêner les piétons »
- Double sens cyclable généralisé
- Circulation motorisée de transit supprimée
- Stationnement interdit sauf pour les cyclistes



Date: 12/12/23



#### ▶ Les principes clés de l'aire piétonne

- améliorer le cadre de vie avec des espaces de repos, de nature, de convivialité, offrir un espace de détente, un espace récréatif;
- traiter l'espace pour faciliter les déplacements des piétons et favoriser l'animation urbaine ;
- prendre en compte la présence des cyclistes en leur offrant des espaces de stationnement organisé.





# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



	Aire piétonne : Les 10 points à retenir							
1	L'aire piétonne vise à faciliter avant tout les déplacements à pied.	6	Le stationnement est interdit, sauf pour les cyclistes. Les livraisons sont possibles mais doivent être organisées.					
2	Les piétons occupent tout l'espace et se déplacent sans contrainte.	7	7 La signalisation (panneaux) des entrées et sorties es obligatoire.					
3	L'usage du vélo à faible vitesse y compris en transit est possible. Le double sens cyclable est généralisé.	8	Le matériau pour les cheminements piétons rend la marche confortable et respecte les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux personnes aveugles ou malvoyantes.					
4	La circulation motorisée de transit est supprimée. Seule la circulation motorisée de desserte locale est autorisée.	9	L'aire piétonne peut être temporaire.					
5	Lorsqu'ils sont présents, les véhicules doivent se déplacer au pas et donner une priorité absolue aux piétons.	10	De petites aires piétonnes disséminées dans la ville représentent une opportunité d'offrir de l'espace public aux piétons à l'écart du trafic motorisé.					





# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



### Aménager une aire piétonne



Ci-dessus : AVANT

Ci-contre: APRES

Aire piétonne dans le centre-villede Nancy - Source : l'Est Républicain

du 17/09/2023









# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



### Aménager une aire piétonne







Date: 12/12/23



Source : « Aménager des rues apaisées –

Zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes » - Cerema

Journée technique France Mobilités « Piétons vélos, voitures, quelle cohabitation? »

Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



#### **Stationnement**

Date: 12/12/23







Priorité au piéton	NON	OUI	OUI
Stationnement motorisé	OUI	OUI mais aménagé	NON
Accès tous véhicules	OUI	OUI	NON
Vitesse limite	30 km/h	20 km/h	Au pas

Journée technique France Mobilités « Piétons vélos, voitures, quelle cohabitation ? »





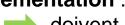
# **PARTAGE DE LA VOIRIE:** DES OUTILS À DISPOSITION DES **COLLECTIVITÉS**



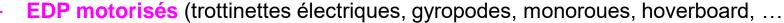
Et les engins de déplacement personnel (EDP) dans tout ça ?

**Définition :** Véhicule de petite dimension motorisé ou non

**EDP non motorisés** (rollers, trottinettes non électrique, skate board) : Règlementation:



doivent rouler sur les trottoirs et traverser aux passages piétons





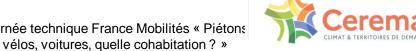








Date: 12/12/23 Journée technique France Mobilités « Piétons



Photos: Cerema – Source: https://www.cerema.fr/fr/actualites/nouvelle-reglementation-engins-deplacementspersonnels



### PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



### Engin de déplacement personnel motorisé (EDPM)

Règlementation : En agglomération (panneau d'agglomération) :

- Obligation de rouler sur des bandes ou pistes cyclables quand elles existent et de se vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.
- En leur absence, **possibilité de rouler sur la chaussée** quand la **vitesse ≤ 50 km/h**.
- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, l'EDPM doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.
- Possibilité de circuler en aire piétonne (à condition de ne pas dépasser les 6km/h), zone de rencontre et voies vertes, en zone 30, ainsi que sur les accotements revêtus (bandes de rive des chaussée à voie centrale banalisée en milieu urbain).





### PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



### Engin de déplacement personnel (EDPM)

Règlementation : Hors agglomération

- La circulation est interdite sur les routes limitées à 80 km/h.
- Obligation de circuler sur les voies vertes et les pistes cyclables (mais aussi sur un chemin de halage, ou une ancienne voie de chemin de fer requalifiée).
- La signalisation de police pour les cyclistes et le marquage vélo sont de fait étendus aux usagers d'EDPM, évitant la multiplication des signaux qui rend l'espace public peu lisible.





# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



Liberté Égalité Fraternité

#### Focus sur les espaces où les vélos circulent :

- ➤ Mixité ?
- Séparation ?

Mixité

	V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	TRAFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)		
	PRATIQUEE	VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
	30 <sub>KM/H</sub> ou moins	4000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
				Bande cyclable ou trafic mixte	
		> 4000	Piste ou bande cyclable		Piste cyclable
	₾.	< 1500	Trafic mixte		
	<b>50</b> км/н	1500 À 6000	Piste ou bar	nde cyclable	
		> 6000			
-	70/00	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/ bande dérasée de droite	
	70/80 км/н	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/ bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	Piste cyclable



# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



#### **Vélorue:**

Sections ou ensemble de sections de voie appartenant au réseau cyclable structurant et accueillant un trafic motorisé exclusivement de desserte (zone 30).



- ➤ **Objectifs**: Faciliter et sécuriser la circulation des cyclistes et contraindre la circulation automobile.
- > Privilégier :
- Un itinéraire à fort potentiel vélo
- Un axe de desserte (par exemple une rue qui dessert un collège ou un lycée), où le trafic automobile est plutôt faible (< 1000 véhicules / jour / sens)</li>
- Un axe à l'écart des lignes de transport en commun
- Un design (profil en travers) adapté et attractif, où il faudra potentiellement réduire le stationnement automobile
- > Communiquer autour de la vélorue





### PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



Liberté Égalité Fraternité

> LA VÉLORUE : UN AMÉNAGEMENT CYCLABLE EXEMPLAIRE

En anticipation du schéma cyclable métropolitain, le Ville réalise des aménagements transitoires qui sécurisent et favorisent les mobilités actives (piétons et cyclistes). Exemple avec la vélorue expérimentée dans la rue d'Entraigues.





Date: 12/12/23

35
supports vélo
en plus (soit 70
emplacements vélos)

3,4 km
d'aménagement cyclable
sécurisé et direct
(1,7 km aller-retour)

85%
des places
de stationnement
conservées

Photo (ci-dessus): Cerema - Rue d'Entraigue à Tours Infographie relative à la rue d'Entraigue (ci-contre) Source: Collectif cycliste 37 https://www.cc37.org/velorue-de-la-rue-dentraigues-a-tours-infographie-explicative/





# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



### Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB ou « Chaucidou ») :

Chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe.



Source : Annexe 3 – Note de recommandations techniques du Cerema

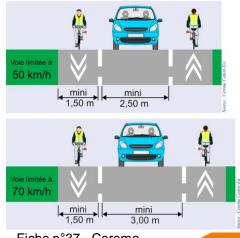
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Annexe%203 Recommandations%20techniques%20du%20CEREMA.pdf

**Objectifs**: Proposer une continuité cyclable, sans mettre à mal la sécurité de l'ensemble des usagers, pour un coût maîtrisé.

> Trafic: jusqu'à 5000 véhicules/jour dans les 2 sens



Ecluse avec sas vélo à 30 km/h – Source : https://www.cerema.fr/system/files/documen ts/2017/11/CVCB Nantes cle6ade3c.pdf



Fiche n°37 - Cerema





# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



### 3) Outils de partage temporaire :

- Rue scolaire : Fermeture temporaire des abords d'une école à la circulation automobile aux heures d'entrée et de sortie
- Objectifs: Circuler en sécurité et favoriser les déplacements doux à pied, à trottinette et à vélos.



Source: 4 Lille ROYER rues scolaires V 2 CR DM [Lecture seule] (cerema.fr)





# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



### 3) Outils de partage temporaire :

- Aire piétonne temporaire: Zone de rencontre qui devient aire piétonne le temps d'un week-end par exemple ou d'un évènement particulier, ou bien de façon saisonnière.
- Objectifs: Permet de sécuriser les cheminements piétons et de tester des aménagements à moindre coût.



<u>Source</u>: https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenagements-provisoires-pietons-premier-bilan





### PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



### Outils de partage temporaire :

- Piste cyclable temporaire : balisée par du matériel de signalisation
- Objectifs: Permet de sécuriser les itinéraires cyclables et de tester un aménagement à moindre coût.



Source:

https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenagements-cyclables-temporaires-confinement-quelles





# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS

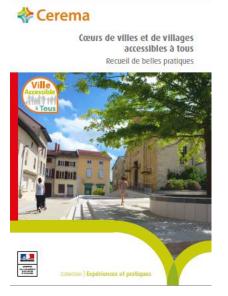


#### Nous contacter ou obtenir de l'information :









https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenager-rues-apaisees-observatoires-partage-realisations
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Annexe%203 Recommandations%20techniques%20du%20CEREMA.pdf
https://www.cerema.fr/fr/actualites/lineaire-zones-circulation-apaisee-quelques-chiffres

Date: 12/12/23 Journée technique France Mobilités « Piétons, vélos, voitures, quelle cohabitation? »







# PARTAGE DE LA VOIRIE : DES OUTILS À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS



#### Merci de votre attention



Zone de rencontre de la rue Colbert à Tours – Photo : Google









